

mis en ligne le 4 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12912 DU 30 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux

2 Rue du Minio

Le mercredi 05 avril 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par ESAT APAJH, 1 impasse de Kerhoas
56260 LARMOR-PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe de condamner le trottoir à hauteur du n°2 rue du Minio.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mercredi 05 avril 2023 de 08h à 18h le trottoir sera condamné à hauteur du n°2 rue du Minio, pour permettre l'élagage par l'entreprise. Les piétons devront emprunter le trottoir de l'autre coté de la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale. Les panneaux pour la condamnation du trottoir seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

